



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM460-1 (2018)

RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 9 octobre 2018, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 12-5 RM460-1 (2018) concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et abrogeant les règlements antérieurs;
- l'objet de celui-ci est d'abroger les règlements antérieurs afin d'introduire des notions réglementaires en lien avec la consommation de cannabis;
- l'original du règlement numéro 12-5 RM460-1 (2018) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 21 novembre 2018.

La greffière,

Geneviève Dupras